



Annemasse **Agglo**

Annemasse - Les Voirons Agglomération

Révision du Schéma de Cohérence Territoriale

Compte rendu de l'Atelier citoyen du
3 avril 2019

Quelle agglomération pour demain ?

Troisième rencontre citoyenne sur les phases PADD et DCO

SOMMAIRE

Contexte et déroulement de l'atelier citoyen	p.4
Temps 1 : Présentation du PADD et échanges sur ses orientations	p.5
Temps 2 : Atelier de travail « souviens-toi du futur »	p.12
La concertation au cœur de la révision du SCoT	p.20
Annexe : exemples de fiches-actions	p.21

Contexte et déroulement du débat citoyen

Annemasse Agglo a choisi de mettre en place une démarche de concertation et de participation citoyenne dans le cadre de la révision de son Schéma de Cohérence territoriale (SCoT). L'atelier citoyen du 3 avril 2019 s'inscrit dans le cadre de l'organisation de la concertation publique aux différentes phases de la révision du SCoT. Après 2 ateliers citoyens en 2018 centrés sur le diagnostic et les enjeux, Annemasse Agglo poursuit en 2019 son objectif de permettre aux habitants de s'exprimer sur les grands principes d'aménagement qui feront l'avenir et le devenir du territoire au cours des 10 à 15 prochaines années.

L'atelier citoyen organisé par Annemasse Agglo s'est déroulé le mercredi 3 avril 2019, de 18h30 à 21h30, à la maison des Sociétés de Cranves-Sales. Cette soirée était notamment l'occasion :

- De poursuivre la dynamique de réflexion collective autour de la révision du SCoT suite aux premiers ateliers citoyens de 2018
- De partager le travail et la vision des élus concernant les grandes orientations stratégiques pour le territoire et d'échanger sur ces propositions
- De continuer à enrichir le débat public et la réflexion des élus pour la déclinaison de ces objectifs pour le territoire à travers des actions et projets plus précis et concrets

Cet évènement a été organisé en deux temps :

TEMPS 1 : la soirée débute à 18h45 avec un mot d'accueil de M. Claude CORVI, Adjoint à la commune de Cranves-Sales, suivi d'une **introduction politique** par M. Denis MAIRE, Vice-président d'Annemasse-Agglo en charge de l'urbanisme et du SCOT, consacrée à reposer les objectifs de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et son calendrier.

Afin de partager l'avancement de ce document, **un temps de présentation est consacré à l'élaboration des grandes lignes du volet politique du SCOT : le Projet d'Aménagement et de Développement durable (PADD).**

La philosophie du document ainsi que ces grands axes sont donc proposés, avant un temps de réactions et d'échanges entre les élus et les participants.

TEMPS 2 : Après avoir présenté les grandes orientations politiques, tout l'enjeu est de commencer à travailler à leur déclinaison réglementaire et opérationnelle. Un atelier de travail appelé « Souviens-toi du futur » est proposé afin de demander aux participants d'imaginer les principales actions ou mesures pour les 12 années à venir qui contribueraient à la réussite des objectifs du SCOT.

Pour cela, les participants répartis par tables de travail thématiques sont invités à proposer et remplir des fiches-actions adaptées aux objectifs identifiés.

Un partage collectif des fiches-actions réalisés est proposé, avant une rapide conclusion par Denis Maire, Vice-Président en charge du SCOT, sur les temps forts prochains et les outils de la concertation.

- L'atelier se termine vers 21h30, autour du buffet convivial.

Temps 1 : Partage des orientations stratégiques pour le territoire (PADD) et échanges avec la salle

Préambule

Pourquoi réviser le SCOT et quels sont les enjeux ?

M. Maire rappelle que la révision du SCoT constitue un **cap stratégique pour s'accorder sur l'avenir du territoire**, et ce entre les 12 communes d'Annemasse Agglo présentant des caractéristiques et des évolutions parfois bien différentes.

Si certaines communes ont en effet connu une croissance démographique exceptionnelle au rythme de nombreuses constructions au cours des dix dernières années, d'autres communes ont observé une évolution plus mesurée.

Face à la longue inertie de ces tendances résultant de choix politiques divergents, les orientations définies dans le cadre de la révision du SCoT ne pourront prendre effet immédiatement mais nécessitent un **consensus fort et partagé** sur les grandes options d'aménagement à moyen et long terme.

M. Maire rappelle que le **premier SCoT** approuvé en 2007 a permis de **poser les jalons d'une politique d'aménagement vertueuse**, qui nécessite aujourd'hui d'être approfondie et questionnée compte-tenu **des évolutions récentes observées** sur le territoire et du **nouveau contexte règlementaire** des documents d'urbanisme et de planification territoriale :

- > Annemasse Agglo est plus que jamais **au cœur des dynamiques du Grand Genève**. Avec un taux de croissance annuel supérieur à 2% sur certaines communes au cours des dernières années, Annemasse Agglo compte parmi les territoires les plus attractifs d'Europe.
La croissance remarquable qu'a connu le territoire a néanmoins pu s'accompagner d'une **dégradation de la qualité de vie des ménages** : les difficultés d'accès au logement demeurent une problématique majeure du territoire, tandis que les équipements publics (notamment scolaires) peinent à répondre à l'évolution des besoins. Dans un contexte de fortes disparités socio-économiques, la cohésion sociale constitue un défi majeur pour l'ensemble des politiques publiques de l'agglomération dans les années à venir ;
- > Bien que polarisé par Genève, le territoire d'Annemasse Agglo se caractérise par **un fort dynamisme économique** qu'il convient d'accompagner et de structurer dans une logique de complémentarité des activités et de gestion économe des ressources foncières. Face à la concurrence commerciale au sein des zones d'activités et à l'évolution des usages (achat en ligne par exemple), le SCoT d'Annemasse Agglo doit également permettre **d'accompagner et d'encadrer le développement économique et commercial** dans les prochaines années, en s'appuyant notamment sur un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) ;
- > Les projets d'infrastructures de transports identifiés par le SCoT de 2007 arrivent aujourd'hui en phase d'achèvement. **Ces nouvelles mobilités** sont vouées à impacter profondément les usages sur le territoire et il convient d'en mesurer les conséquences en redéfinissant les objectifs de mobilité en lien avec les politiques d'urbanisation et d'aménagement du territoire ;

- > Face aux évolutions du cadre réglementaire en matière d'environnement et de développement durable, compte-tenu de l'approbation de nouveaux plans et schémas directeurs (Plan Climat Air Energie Territorial d'Annemasse Agglo notamment), et face aux nouvelles ambitions portées par le Pôle Métropolitain du Grand Genève, la révision du SCoT doit également permettre aujourd'hui de **positionner durablement Annemasse Agglo dans une logique de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique.**

Un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) pour les 12 prochaines années

Organisé en **Conseil Communautaire courant février 2019**, le débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du SCoT a mis en évidence le fort enjeu de maîtrise du développement urbain, associé à la nécessité de trouver **un équilibre** entre **l'accueil de nouvelles populations** d'une part et **l'ambition de conserver un cadre de vie de qualité** d'autre part.

Le PADD s'articule autour de **3** axes, **9** orientations générales et **25** objectifs :

AXE 1 – PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR UN CADRE DE VIE APAISÉ ET QUALITE ENTRE LÉMAN ET MONT BLANC

AXE 2 – PLANIFIER UN DÉVELOPPEMENT MAITRISÉ QUI S'APPUIE SUR UNE URBANISATION SOLIDAIRE, ÉQUILIBRÉE ET STRUCTURÉE

AXE 3 – AFFIRMER L'IMAGE ET PROMOUVOIR LE RAYONNEMENT D'UNE AGGLOMÉRATION OUVERTE ET INNOVANTE

{ Une présentation des principales orientations des 3 axes a ensuite été proposée. Les pages suivantes en reprennent le support de synthèse.

AXE 1 – PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR UN CADRE DE VIE APAISÉ ET QUALITE ENTRE LÉMAN ET MONT BLANC



POURSUIVRE LA PROTECTION STRICTE DES ESPACES NATURELS REMARQUABLES ET DU FONCIER AGRICOLE

- # Entre préservation et valorisation de la Trame Verte et Bleue
- # Maintien et développement de l'activité agricole sur le long terme



S'ENGAGER EN FAVEUR D'UNE STRATÉGIE DE MISE EN VALEUR GLOBALE DES PAYSAGES EMBLÉMATIQUES ET DU QUOTIDIEN

- # Promouvoir la qualité paysagère du territoire (vues sur le Salève, les Voirons...)
- # Requalifier les entrées de ville et d'agglomération
- # Patrimoine et espaces de détente accessibles



TRANSFORMER LE QUOTIDIEN DES HABITANTS PAR LE DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES PRATIQUES DURABLES ET APAISÉES

- # Soutien à la production agricole locale
- # Restaurer et connecter la nature en ville
- # Développement des modes alternatifs à la voiture + des modes actifs (vélo/marche) au cœur des mobilités urbaines

AXE 2 – PLANIFIER UN DÉVELOPPEMENT MAÎTRISÉ QUI S'APPUIE SUR UNE URBANISATION SOLIDAIRE, ÉQUILIBRÉE ET STRUCTURÉE



ACCOMPAGNER LE DYNAMISME DE L'AGGLO PAR UNE POLITIQUE DE SOLIDARITÉ FORTE AU SERVICE DU LIEN SOCIAL

- # Poursuite de l'engagement en faveur d'une mixité sociale
- # Emergence gamme de logements « abordable » / Qualité des logements
- # Conforter le maillage du territoire en équipements et services de proximité
- # Anticiper l'évolution des besoins des ménages



ORGANISER LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION AUTOUR D'UNE URBANISATION MAÎTRISÉE ET DE QUALITÉ

- # Maîtriser le développement résidentiel de l'Agglomération
- # Réduction de la consommation d'espaces / Densité adaptée
- # Favoriser l'aménagement d'un territoire des « courtes distances »
- # Adapter le développement des centralités à leur caractéristique (ville, bourg, village..)
- # Réduire l'exposition aux nuisances, risques
- # Adapter le territoire au changement climatique



GARANTIR LA COHÉRENCE DU DÉVELOPPEMENT AVEC UNE GESTION DURABLE ET RESPECTUEUSE DES RESSOURCES ENVIRONNEMENTALES LOCALES

- # Rechercher le plus faible impact sur les ressources en eau
- # Gestion optimale des déchets dans un objectif de valorisation maximale



AXE 3 – AFFIRMER L'IMAGE ET PROMOUVOIR LE RAYONNEMENT D'UNE AGGLOMÉRATION OUVERTE ET INNOVANTE



ZAC Etoile Annemasse Genève
Source : UrbanEra / D&A



Projet de rénovation des gares du téléphérique du Salève / Source : Annemasse aggro, DDA Architectes



Projet Leman Express (CEVA)
Source : Ville d'Annemasse



Projet de Pôle d'Echanges Multimodal (PEM)
Source : Ville d'Annemasse



SOUTENIR UN ÉCOSYSTÈME ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL DYNAMIQUE ET DIVERSIFIÉ

- # Conforter le tissu productif (solutions d'accueil adaptées) / réinvestissement des zones d'activités existantes / déploiement de filières innovantes
- # Opérer un renforcement qualitatif plus que quantitatif de l'offre commerciale / priorité aux développements en centralités



VALORISER LES CAPACITÉS DE RAYONNEMENT DE L'AGGLO ET RENFORCER SON ACCESSIBILITÉ

- # Structuration d'une réelle destination touristique
- # Déployer une offre d'équipements attractive et vecteur d'image / S'affirmer en tant que pôle culturel du Genevois
- # Améliorer les connexions et les échanges d'Annemasse Aggro avec les territoires voisins



MODIFIER DURABLEMENT LA PERCEPTION DE L'AGGLO EN IMAGINANT UNE URBANITÉ DURABLE ET RENOUVELÉE

- # Des projets d'aménagement innovants et de qualité pour renouveler l'image
- # Concrétiser une transition énergétique ambitieuse

Echanges avec la salle sur le PADD

- > **Intervention 1** : au-delà des préoccupations environnementales, **la question de la ressource territoriale en eau** doit être placée au cœur du projet d'aménagement en intégrant une réflexion qui dépasse les limites administratives de l'agglomération.

Qu'il s'agisse de ressources naturelles, en eau ou en énergie, de ressources agronomiques, la question de la ressource doit effectivement être abordée à des échelles multiples dépassant le périmètre intercommunal, telle que l'échelle du Pôle Métropolitain du Genevois Français, du Grand Genève, de la Région, du Département ou du bassin versant concernant la ressource en eau. Le SCoT s'inscrit dans un rapport de compatibilité avec l'ensemble des documents de rangs supérieurs définissant une gestion équilibrée et durable des ressources, à l'instar du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) ou du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) qui définissent les principes en faveur d'une gestion équilibrée et pérenne des ressources environnementales locales.

- > **Intervention 2** : Pour réaliser tous les objectifs ambitieux, il faut mettre en face des ressources financières adaptées. L'exemple du développement de la monnaie locale devrait être un projet pour le territoire en lien avec l'objectif de relocalisation de l'économie.

Il est précisé que le SCOT est un document de planification stratégique, qui trace les grandes lignes de l'action publique sur de nombreuses thématiques : aménagement, mobilité, environnement, économie... Ce document se positionne en amont de l'action opérationnelle d'Annemasse Agglo et des communes, qui sera guidée par les objectifs et orientations du SCOT.

- > **Intervention 3** : Après une période caractérisée par une expansion urbaine et des grands projets de développement (comme Borly II), l'urgence est maintenant de **préserver les terres agricoles et naturelles du territoire** et ainsi limiter l'étalement. Il faut donc mettre en pratique le principe mis en avant de « Faire mieux avant de faire plus ».

M. Maire précise qu'en matière d'aménagement, les élus prennent le territoire tel qu'il est pour l'améliorer avec souvent une inertie aux grandes évolutions. Cela demande du courage en termes de planification notamment dans les PLU, en se traduisant notamment par du déclassement de terrains constructibles. Le territoire est en effet en train de vivre une évolution, par exemple le projet cité (Borly II) était classé pour de l'activité depuis 5 mandats. L'enjeu du SCOT est de travailler à limiter fortement l'étalement urbain en favorisant la requalification des espaces existants, que ça soit pour l'habitat ou les activités.

- > **Intervention 4** : des précisions sont demandées concernant la position du SCoT en révision au sujet des **objectifs de mixité sociale**.

L'accès au logement et l'amélioration des parcours résidentiels constituent deux enjeux majeurs pour le territoire. Dans un contexte de forte pression immobilière et foncière, Annemasse Agglo développe une politique de maîtrise des prix à l'accession à la propriété pour les primo-accédants, au travers d'un système anti-spéculatif. Ce système ne peut être développé qu'à la condition de maîtriser le foncier.

Les principes retenus par l'Agglo en matière de mixité sociale sont par ailleurs détaillés au sein de l'axe 2 du PADD et feront l'objet d'une traduction fine au sein du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) du SCoT. Le PLH actuellement en cours de révision permettra également de définir les objectifs de production triennaux en matière de logement social, notamment sur les communes actuellement en rattrapage au regard de la loi SRU.

- > **Intervention 5 : Les usagers et acteurs du territoire** doivent pouvoir être placés **au centre des réflexions sur l'aménagement** de l'agglomération de demain : il s'agit notamment de remettre en cohérence les équipements et les quartiers de vie, afin d'éviter aux habitants de réaliser de longues distances pour se rendre dans les équipements quotidiens (écoles notamment).

M. Maire souligne que la croissance démographique exceptionnelle que le territoire a connu au cours des dernières décennies (2 à 3% de croissance par an) n'a pas permis d'assurer une maîtrise suffisante du niveau d'équipements au regard des nouveaux besoins générés. Ainsi, l'ambition d'encadrer la croissance démographique prévue dans le cadre du SCOT doit pouvoir être doublée d'une vision prospective sur les besoins en équipements nécessaires des populations actuelles et futures.

- > **Intervention 6 :** la vocation de l'Aérodrome d'Annemasse dans le temps du SCOT est questionnée, puisqu'il s'agit de 120 ha d'espace libre à proximité de la zone urbaine.

L'Aérodrome est un équipement qui est géré par la ville d'Annemasse. Aujourd'hui, il constitue avec notamment le Téléphérique, un élément de l'attractivité touristique et économie du territoire. C'est pour cela que cette activité est pour l'instant inscrite et pérennisée dans le SCOT dans la stratégie touristique.

- > **Intervention 7 :** Alors qu'un **objectif de maîtrise de la croissance démographique à 2%** par an avait été fixé dès la création de l'Agglomération Franco-Valdo-Genevoise, le territoire a continué à accueillir une croissance exceptionnelle pendant de nombreuses années. Comment se donner les moyens de cette ambition ?

M. Maire précise que l'ambition de maîtrise du développement dans le PADD doit effectivement être accompagnée d'outils efficaces et appropriés, impliquant des choix politiques forts (notamment dans les PLU). La forte attractivité du territoire d'Annemasse Agglo est également une conséquence du faible niveau de construction au sein du canton de Genève. Il indique par ailleurs qu'un blocage total de la construction sur le territoire d'Annemasse Agglo aurait d'importantes conséquences sur les territoires voisins, générant ainsi un report de la construction sur d'autres communes, plus éloignées de la Suisse, impliquant des conséquences en termes de trafic routier notamment.

Temps 2 : Atelier de travail

« Souviens-toi du futur »

Les participants sont invités à se placer dans la posture suivante : *nous sommes le 31 décembre 2032, le projet de territoire du SCOT arrive à son terme. Le bilan s'avère extrêmement positif.*

Déroulement de l'atelier

Les participants sont appelés à revenir sur les temps forts et les grandes étapes de la mise en œuvre du projet en retraçant les principales actions ou mesures mises en œuvre au cours des 12 dernières années qui ont contribué à la réussite du projet.

Il s'agit de pouvoir dessiner des pistes de déclinaisons pour les objectifs politiques partagés auparavant.

Les participants se répartissent en 6 groupes.

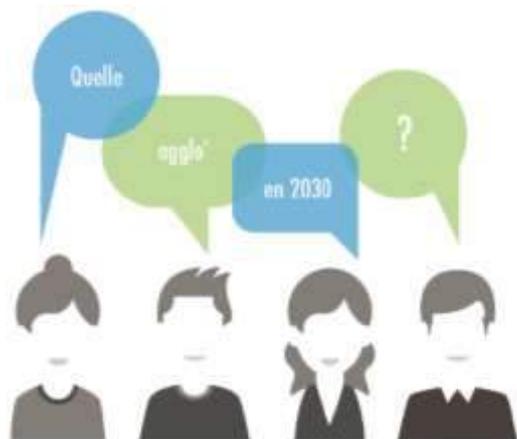
Trois sujets sont abordés :

- **Sujet 1 : Un cadre de vie durablement préservé et valorisé**
- **Sujet 2 : Un développement solidaire et maîtrisé, des aménagements de qualité**
- **Sujet 3 : Une attractivité renouvelée, une identité forte pour voir loin**

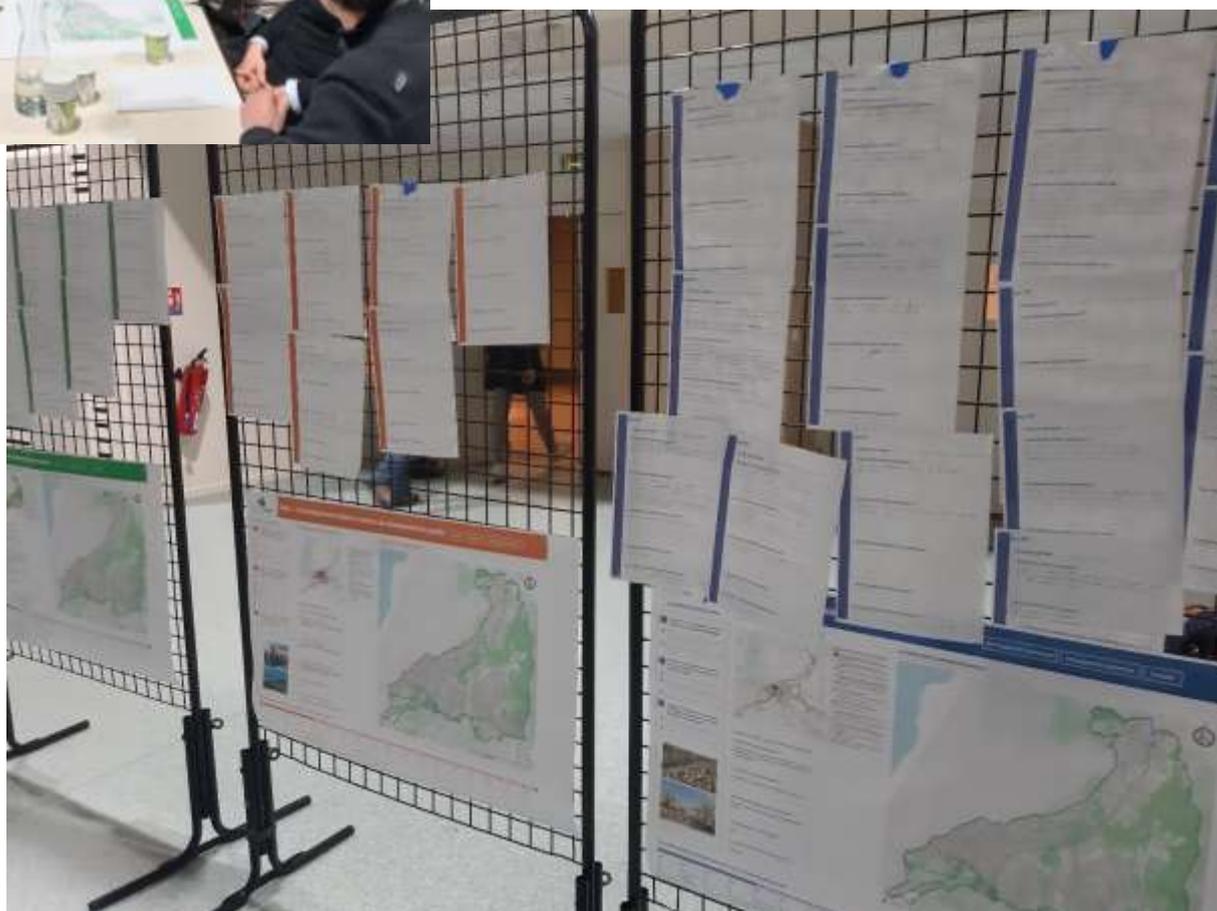
Deux groupes travaillent simultanément sur une même thématique. Chaque groupe aborde successivement 2 thématiques sur l'ensemble de l'atelier.

La réflexion sur les fiches actions invite les participants à se positionner sur les éléments suivants :

- ❖ **L'objectif de l'action** (pourquoi ?)
- ❖ **Le contenu de l'action** (comment ?)
- ❖ **L'objectif du PADD que l'action traduit**
- ❖ **La temporalité de l'action** (quand ?)
- ❖ **Les secteurs d'intervention prioritaires** (où ?)



Après plus d'une heure de travail, la quarantaine de participants ont rédigé plus de **32 de fiches-actions**, qui sont ensuite affichées et partagées collectivement !



Une synthèse des actions proposées par les citoyens est reprise par sujet dans les pages suivantes. Une distinction est faite entre les actions réglementaires pouvant être intégrées dans le cadre du SCoT (règles d'urbanisme) et les actions très opérationnelles, relevant des autres politiques d'Annemasse Agglo et de ses communes.
Des exemples de fiches-actions sont également joints en annexe du document.

SUJET 1 : UN CADRE DE VIE DURABLEMENT PRESERVE ET VALORISE

	Actions à mettre en œuvre dans le cadre du SCoT	Actions à mettre en œuvre en dehors champ de compétence du SCoT
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> • Sanctuariser les espaces agricoles et naturels / Améliorer la protection des espaces agricoles / Stopper le mitage de l'urbanisation ; • Garder des terres pour l'alimentation ; <ul style="list-style-type: none"> • Préserver les surfaces à fort enjeu agricole ; • Encourager les productions alimentaires de proximité / reterritorialiser progressivement les productions qui peuvent s'adapter à nos sols/exploitations ; <ul style="list-style-type: none"> • Clarifier les baux ruraux ; • Développer les jardins partagés ; • Créer une ferme urbaine ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser les plantes invasives, notamment l'ambroisie ; • Accompagner l'installation des jeunes agriculteurs et maraîchers, notamment pour la vente directe et la vente de proximité ; • Supprimer les produits toxiques utilisés ; • Encourager les espaces ouverts pour les rencontres et les échanges d'idées entre les citoyens ; • Création de coopératives de métiers de remplacement ; • Utiliser la restauration collective comme « propulseur », avec une dimension pédagogique ; • Fournir une alimentation « saine et locale » • Favoriser les circuits courts et pérenniser les zones de vente ; • Valoriser et maintenir les emplois agricoles locaux ; <ul style="list-style-type: none"> • Diminuer la taxe foncière sur les terres agricoles ; • Développer l'agriculture durable et la permaculture ; • Favoriser la végétation pour les abeilles.
Biodiversité, espaces verts	<ul style="list-style-type: none"> • Garder des poumons verts dans l'Agglo et limiter la pollution de l'air ; <ul style="list-style-type: none"> • Préserver la biodiversité ; • Préserver les espaces naturels, espaces de détente et de respiration sur l'ensemble de l'Agglo ; • Réserver les espaces urbains « libres » ou en friches et les destiner à la réalisation d'espaces végétalisés ; • Bloquer les permis de construire dans toutes les zones présentant des enjeux en matière de biodiversité ; • Mettre en place des Contrats Espaces Naturels Sensibles et Non Sensibles, en partenariat avec les agriculteurs ; • Poursuivre la protection stricte des Espaces Naturels Remarquables et du foncier agricole. 	
Déchets	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir une meilleure gestion des déchets : réduction, recyclage, valorisation ; 	

Ressources	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le développement de l'agroforesterie (même dans les zones agricoles) ; • Développer de nouveaux projets de chaufferie-bois collective ; 	
Paysage	<ul style="list-style-type: none"> • Supprimer les panneaux publicitaires en entrée de ville ; <ul style="list-style-type: none"> • Préserver les cônes de vue ; • Entretien des paysages ouverts ; • Limiter les pollutions visuelles ; 	
Mobilités alternatives	<ul style="list-style-type: none"> • Développer les sentiers piétons en améliorant l'entretien des espaces forestiers et le balisage des sentiers ; • Favoriser le développement de substituts aux véhicules personnels (voies vertes, transports en commun, trottinettes, piétons...) ; • Améliorer la sécurité des voies de communication, favoriser le développement des infrastructures piétonnes et cyclables ; • Limiter les pollutions urbaines et mettre à disposition les véhicules moins polluants (vélo électrique avec possibilité d'abonnement) 	
Lien social, animation, évènementiel		<ul style="list-style-type: none"> • Être exemplaires dans l'organisation d'événements et d'actions sur l'espace public ; • Proposer des moyens aux collectifs alliant bien-être et alimentation (exemple des « Petites cantines de Lyon ») ; • Sensibiliser et éduquer la population à la protection de l'environnement ;

SUJET 2 : UN DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET MAITRISE, DES AMENAGEMENTS DE QUALITE

	Actions à mettre en œuvre dans le cadre du SCoT	Actions à mettre en œuvre en dehors du champ de compétence du SCoT
Cadre de vie, qualité urbaine, nature en ville	<ul style="list-style-type: none"> • Limiter les nuisances sonores liées au trafic routier par exemple par la mise en place de murs anti-bruit sur les axes majeurs, de murs végétalisés, de revêtements adaptés ; • Diminuer la pollution de l'air en limitant les flux, notamment par l'incitation positive à l'utilisation des transports en commun (tarifs incitatifs) et du covoiturage (parkings relais...) • Continuer à mettre en place des espaces dédiés aux modes de déplacements alternatifs à la voiture ; • Offrir un cadre de vie de qualité à tout individu à tous les stades de sa vie ; • Moins d'artificialisation et plus de végétalisation et de zones perméables ; <ul style="list-style-type: none"> • Permis de végétaliser (ex Paris) ; • Développer des jardins communaux ; • Obligation d'avoir des parcelles de verdure dans les permis de construire. 	
Mobilité	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les fréquences des transports scolaires / collectifs ; • Améliorer le partage des voies entre voiture, piétons et cyclistes ; • Augmenter le nombre de pistes cyclables à partir de la voie verte ; <ul style="list-style-type: none"> • Réduire les déplacements urbains en développant le travail en temps partagé et le télétravail. 	
Urbanisation	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir une meilleure maîtrise publique du foncier, par l'acquisition de terrains par la collectivité pour éviter les spéculations ; <ul style="list-style-type: none"> • Déclasser les terrains commerciaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Discussion avec Genève pour imposer les accords fixés au début du projet de l'agglomération Franco-Valdo-Genevoise (construction de logements sur Genève, exiger une baisse de l'attractivité fiscale pour les entreprises à Genève, répartition des entreprises en France) ;

Habitat

- Favoriser l'habitat participatif ;
 - Préserver les habitations d'origine, le bâti ancien et le caractère traditionnel des hameaux et des bourgs ;
 - Inciter les propriétaires à préserver l'existant ;
 - Respecter un rapport de hauteur de construction/distance ;
 - Remettre de la distance entre les constructions pour favoriser la tranquillité dans l'habitat (« aération » pour une meilleure visibilité, luminosité naturelle...) ;
 - Réfléchir à retravailler les règles d'urbanisme en gardant une cohérence dans l'habitat (imposer des toitures classiques, couleur de tuiles...) ;
 - Réfléchir au nombre de places de parkings par logements ;
- Penser l'habitat à long terme, notamment être plus vigilant sur l'utilisation de matériaux plus durables et nobles ;
 - S'assurer de la tranquillité dans l'habitat (épaisseur des murs, isolation...) ;

SUJET 3 : UNE ATTRACTIVITE RENOUVELEE, UNE IDENTITE FORTE POUR VOIR LOIN

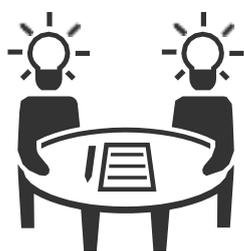
	Actions à mettre en œuvre dans le cadre du SCoT	Actions à mettre en œuvre hors champ de compétence du SCoT
Aménagement commercial	<ul style="list-style-type: none"> • Diversifier les commerces de centre-ville ; • Améliorer l'accessibilité aux commerces de centre-ville en transport en commun et par une meilleure gestion du stationnement ; • Assurer le prolongement du tram jusqu'au Perrier (phase 2) et développer le commerce en centralité ; • Privilégier le commerce en centralité, en densifiant les commerces sur plusieurs étages et limiter les zones périphériques ; • Rendre accessibles les commerces en ville. 	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir un écosystème artisanal/commercial local ;
Cohésion sociale, qualité du service public, initiative citoyenne	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir tout le nécessaire pour son quotidien proche, mais humanisé... en favorisant le lien et la mixité sociale et générationnelle ; • Faciliter l'ouverture de lieux en rez-de-chaussée d'immeubles qui permettraient le développement du télétravail (moins de déplacement) avec du contact humain, en favorisant la mixité d'activité entrepreneuriale/associative et intellectuelle/créative/éducative et des dynamiques d'animation des voisinages autour du lien humain et de la nature (modèle Rues de Développement Durable à St Etienne). 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer les évènements sur l'Agglo permettant de favoriser le lien social (<i>randonner hebdomadaire</i>) ; • Créer des régies de quartier afin de donner un lieu d'accès aux services de base et à l'ensemble des informations et possibilités d'expression citoyenne ; parvenir à un maillage quartier/commune des « hubs » de services primaires gérés en coopératives/régie qui mutualisent la ressource et la gestion, dans une optique d'optimisation de la qualité du service ; ces équipements collectifs doivent être disponibles pour les initiatives citoyennes ; • Apprendre à se soutenir mutuellement dans la transition vers un mode de vie par la joie partagée et la co-construction ; • Relocaliser l'économie et augmenter la qualité de vie ; • Modifier durablement notre perception du bien-être ; • Pallier l'absence de jeunes dans les réunions publiques pour que les décisions correspondent à leurs attentes, profiter de l'adéquation temporelle de leur vision et de leur préoccupation, dans une logique de prise de possession et d'appartenance aux monuments de la société décisionnelle ;
Monnaie locale		<ul style="list-style-type: none"> • Réunir collectivités territoriales, secteur économique et population pour créer une monnaie locale éthique et démocratique afin de dynamiser l'économie locale qualitative ; • Inclure et éduquer à la solidarité à travers l'éducation et l'instruction ; • Parvenir à une augmentation des richesses réelles, du bien-être, de la confiance, mieux valoriser le bénévolat, les actions sociales et écologiques ;

Télétravail		<ul style="list-style-type: none"> • Inciter les employeurs de façon financière à développer le travail en temps partagé ;
Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser le tourisme pédestre en améliorant la qualité des sentiers sur les bords d'Arve : construire un pont sur l'Arve à la frontière franco-suisse ; 	
Culture, évènementiel		<ul style="list-style-type: none"> • Développer une offre culturelle : festival sur l'aérodrome ; <ul style="list-style-type: none"> • Organiser des évènements cinématographiques dans les grands espaces verts.



La concertation au cœur de la révision du SCoT

La délibération de 2015 lançant la révision du SCoT précise les modalités et principes de la concertation pendant toute la durée de la procédure de révision.



Des temps D'échange sur le projet

Les réunions du 12 mars et 4 décembre 2018 ainsi que du 3 avril 2019 s'inscrivent dans le cadre des réunions publiques organisées aux différentes phases de l'élaboration du SCoT.
Une autre rencontre future viendra compléter celles-ci.

Une information en Direct

- Une page internet dédiée à la révision du SCoT est mise en place. Elle met le dossier à disposition et donne la possibilité pour les internautes de formuler des observations.
 - Les documents sont mis à disposition en format papier à l'Hôtel d'Agglo, au fil de leur élaboration.
- Des informations relatives au dossier sont publiées dans des articles dédiés, dans les bulletins municipaux et dans la presse.

Des moyens D'expression

- Un registre d'observations est mis en place à l'Hôtel d'Agglo.
- Des remarques peuvent être formulées par courrier ou par mail (scot@annemasse-agglo.fr).
- Des observations et remarques pourront être faites dans le cadre de l'enquête publique.

Un **nouvel outil** est présenté lors de l'atelier citoyen : la plateforme numérique dédiée <https://ditesnoustout.fr/annemasseagglo2030/> ouverte jusqu'à fin juin 2019

Elle donne l'opportunité de contribuer et de s'exprimer différemment à travers un questionnaire thématique et des espaces de discussion

Annexe : des exemples de fiches-actions issues de l'atelier citoyen

L'ensemble des fiches sont disponibles sur demande à l'adresse mail scot@annemasse-agglo.fr

Sujet 1 : Un cadre de vie durablement préservé et valorisé

Action N° : ✓

TITRE DE L'ACTION : Agriculture préservée et valorisée

L'objectif de l'action (pourquoi ?) :

- fournir une alimentation saine et locale ✓
- favoriser les circuits courts et pérenniser les zones de vente
- entretenir des paysages ouverts
- Valoriser et maintenir les emplois
- garder des zones vertes pour favoriser la biodiversité

Le contenu de l'action (comment ?) :

- Zone réservée aux ventes agricoles
- Arrêter le mitage et conserver les surfaces agricoles de 2019
- Préserver les surfaces à fort enjeu agricole
- Mettre en place des Contrats Espace Naturels Sensibles et Non Sensibles de partenariat avec les agriculteurs

Quel objectif du PADD l'action traduit-elle ? :

Pourvenir la protection stricte des espaces naturels remarquables et du foncier agricole

La temporalité de l'action (quand ?) :
A reporter sur la frise 2020

Les secteurs d'intervention prioritaires (où ?) : Tous les terrains
A reporter sur la carte ~~_____~~ exploités actuellement

Séminaire citoyens - Mercredi 3 avril 2019 - Document d'Orientations et d'Objectifs - Table 1

Action N° :



TITRE DE L'ACTION : Préservation des espaces naturels

L'objectif de l'action (pourquoi ?) :

Préservation des espaces naturels, espaces de détente, de respiration.

Ces espaces doivent être répartis sur l'ensemble de l'agglomération.

Le contenu de l'action (comment ?) :

— Réserver les espaces urbains "libres" ou en friches (avec préemption si nécessaire) et les destiner à la réalisation d'espaces végétalisés.

— Blocage des permis de construire dans toutes les zones préservables.

— Aider l'agro-foresterie (même dans les zones agricoles.)

Quel objectif du PADD l'action traduit-elle ? :

La temporalité de l'action (quand ?) :

A reporter sur la frise

Les secteurs d'intervention prioritaires (où ?) :

A reporter sur la carte

Action N° :



TITRE DE L'ACTION : Mobilité " nouvelle ".

L'objectif de l'action (pourquoi ?) :

- favoriser le développement de ~~mobilité~~ substitut au véhicule personnel
- voies vertes
- transports en commun
- autres (pistes / trottinettes / autres

Le contenu de l'action (comment ?) :

- Créer / adapter des voies spécifiques à cette nouvelle mobilité
- Développer ce maillage dans les communes

Quel objectif du PADD l'action traduit-elle ? :

La temporalité de l'action (quand ?) :

A reporter sur la frise

Les secteurs d'intervention prioritaires (où ?) :

A reporter sur la carte

Séminaire citoyens - Mercredi 3 avril 2019 - Document d'Orientations et d'Objectifs - Table 1

Sujet 2 : Un développement solidaire et maîtrisé, des aménagements de qualité

Action N° :

TITRE DE L'ACTION : Limiter la nuisance dans le cadre des déplacements.

L'objectif de l'action (pourquoi ?) :

- + nuisance sonore à diminuer
- + pollution de l'air à diminuer
- + sécurité de la mode de déplacement multimodale à améliorer.
- + gestion du flux (en terme de tps par l'usage + régulation des flux génériques)

Le contenu de l'action (comment ?) :

- + mise en place de murs anti bruit sur les axe majeurs et murs végétalisés, mise en place de revêtement adouci
- + pollution de l'air : ~~diminuer~~ à augmenter par avec la limitation du flux, incitations positives à l'usage de transports en commun et des vélos : parking, voie rapide...
- + continuer la mise en place d'espaces dédiés de la voie par les modes de déplacement autre que voitures.

Quel objectif du PADD l'action traduit-elle ?

- + réflexion sur mise en place de P+R et mise en place de tarifs incitatifs

qualité urbaine

La temporalité de l'action (quand ?) :

A reporter sur la frise année en 2020 et mise en œuvre de 1^{ère} actions dès 2021.

Les secteurs d'intervention prioritaires (où ?) :

A reporter sur la carte sur les axes principaux d'axe puis progressivement sur les axes secondaires.

Action N° :

TITRE DE L'ACTION : Amélioration qualité de vie habitat

L'objectif de l'action (pourquoi ?) :

- + penser habitat long terme (notamment être plus vigilant sur l'utilisation de matériaux plus durables et sains)
↳ en rapport avec coûts élevés de construction
- + s'assurer de la tranquillité de l'habitat (réajuster de m...)
- + remettre de la distance entre la construction (isolat)
↳ "aération" par meilleure isolation + luminosité naturelle...

Le contenu de l'action (comment ?) :

- + réfléchir à retravailler le règlement d'urbanisme en gardant une cohérence dans l'habitat : en imposant des toitures classées avec une couleur de toiles données...
- + réfléchir aux normes de places de parking par logement

Quel objectif du PADD l'action traduit-elle ?

La temporalité de l'action (quand ?) :

A reporter sur la frise

Les secteurs d'intervention prioritaires (où ?) :

A reporter sur la carte

n N°:



TITRE DE L'ACTION : _____

L'objectif de l'action (pourquoi ?) :

offrir un cadre de vie de qualité à tout individu
quel que soit les stades de sa vie (bébé, ado, adulte,
pers âgé, pers dépendante -)

ISUP
→

Le contenu de l'action (comment ?) :

- favoriser l'habitat participatif \Rightarrow cohérence
de l'accès à un cadre de vie de qualité,
limitant le construct à tout va (objectif financier)
- préserver l'habitat d'origine (hameau, bourg) et
développer des logements respectueux de la zone
- développer l'agriculture durable & permaculture, etc.)
- favoriser végétation pr abeilles, ---

Quel objectif du PADD l'action traduit-elle ?

La temporalité de l'action (quand ?) :

A reporter sur la frise

Les secteurs d'intervention prioritaires (où ?) :

A reporter sur la carte

Sujet 3 : Une attractivité renouvelée, une identité forte pour voir loin

Action N° :

TITRE DE L'ACTION : Pont sur l'Arve frontière Franco-Suisse ✓

L'objectif de l'action (pourquoi ?) :

Tourisme pédestre amélioré sur les bords
de l'Arve

Le contenu de l'action (comment ?) :

Construction d'un pont piéton pour faire rejoindre
les deux rives

Quel objectif du PADD l'action traduit-elle ? :

Tourisme

La temporalité de l'action (quand ?) :

A reporter sur la frise

Les secteurs d'intervention prioritaires (où ?) :

A reporter sur la carte

Frontière Franco-suisse
commune de Gaillard

Action N° : 2

TITRE DE L'ACTION : Privilégier le commerce en centralité ✓

L'objectif de l'action (pourquoi ?) :

~~Densifier les commerces sur plusieurs~~
Arrêter de manger les espaces naturels

Le contenu de l'action (comment ?) :

Densifier les commerces sur plusieurs étages
et limiter les zones suburbaines

Quel objectif du PADD l'action traduit-elle ? :

Rendre accessible les commerces

La temporalité de l'action (quand ?) :

A reporter sur la frise

Les secteurs d'intervention prioritaires (où ?) : Centre d'Annemasse

A reporter sur la carte

Action N° : 3



TITRE DE L'ACTION : Culture

L'objectif de l'action (pourquoi ?) :

de développer une offre culturelle =
festival sur l'acrobacie.
reorganiser le GZ.

- la nuit de étoiles - organisée des évènements cinématographiques
des les grenouilles espèce vert

Le contenu de l'action (comment ?) :

privatiser 3 jours / bus
équivaler police festival.

Quel objectif du PADD l'action traduit-elle ? :

La temporalité de l'action (quand ?) :

A reporter sur la frise

Les secteurs d'intervention prioritaires (où ?) :

A reporter sur la carte

